

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2023 /38
SCELLEMENT ET POSE D UN JOURNAL ELECTRIQUE
ZIPPER PUB chez SIG IMAGE
1 RUE DU PETIT CHATELET

Nous Maire de la Commune de DARVAULT

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route et les textes subséquents,
VU la déclaration d'intention de commencement de travaux à réaliser, rue du petit chatelet par la
Société ZIPPER PUB chez SIG IMAGE, 2 allée Th. Monod-Esp Hanami- ech Izarbel, 64210
BIDART – chargée d’effectuer les travaux **du 24/11/2023 jusqu’à la fin des travaux (durée probable : 60 jours).**

Considérant que la réalisation de ces travaux, nécessite de sécuriser le périmètre d’intervention.

ARRETÉ

- ARTICLE 1er :** Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids-lourds
Limitation de vitesse à 30 KM .
- ARTICLE 2 :** Sur le chantier même, la signalisation sera mise en place par la **Société ZIPPER PUB chez SIG IMAGE** chargée de l'exécution des travaux, sous son contrôle et sa responsabilité.
- ARTICLE 3 :** Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, dont **ampliation sera adressée à :**
- Monsieur le Commissaire de police de Nemours,

Darvault ; le 16/11/2023
Le Maire
Fabrice JEULIN

